



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Situation de l'EPSM de Caen

Question orale n° 834

### Texte de la question

M. Arthur Delaporte attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur l'établissement public de santé mentale de Caen (EPSM). On le sait, le système de santé mentale est à bout de souffle et la situation demeure critique partout dans le pays où il est nécessaire d'investir massivement dans les soins psychiatriques. À Caen, l'EPSM connaît de graves difficultés en raison du manque de postes de professionnels de la santé mentale, de psychiatres en premier lieu. L'engagement dévoué des personnels ne suffit pas à résorber une demande en forte hausse, ces mêmes personnels travaillant dans des conditions difficiles. La rigueur budgétaire, imposée à l'établissement qui a connu la fermeture d'une centaine de lits en 10 ans alors même qu'il couvre une très grande partie du Calvados, est inquiétante. La vétusté de certains services est également problématique. Par ailleurs, le projet de construction du tramway dont le tracé traverse l'EPSM ne fait qu'aggraver la situation. Cette situation devrait conduire au déplacement de bâtiments. Alors même que des unités devraient être fermées dès l'été 2024 faute de personnels, M. le député interroge M. le ministre sur le niveau d'investissements que compte réaliser l'État pour accompagner l'EPSM dans un projet de transformation et de rénovation ambitieux afin que les habitants du Calvados bénéficient d'un système de soins pour la santé mentale de qualité. Plus largement, il lui demande comment il compte résoudre la crise d'attractivité des établissements de santé mentale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Arthur Delaporte](#)

**Circonscription :** Calvados (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 834

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** Santé et prévention

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 juin 2024](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 juin 2024](#)

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Séance de QOSD annulée)